



CFBL

Coopérative Forestière Bourgogne Limousin

Info n° 21

PRESIDENCE DE CFBL : ELIE DE COSNAC PASSE LE TÉMOIN À YVES RAMBAUD



Siège social de CFBL (USSEL - 19)



Bracke planteur

Dans ce numéro :

| | |
|--|--------|
| <i>Le mot d'Elie de COSNAC</i> | p. 2 |
| <i>Syndicalisme</i> | p. 3 |
| <i>Sécheresse</i> | p. 4 |
| <i>Nouveautés fiscales</i> | p. 4 |
| <i>Plantation de Douglas, diversité génétique et changement climatique</i> | p. 5 |
| <i>Le marché et la santé des forêts</i> | p. 6-7 |
| <i>Sécurité</i> | p. 8 |
| <i>Agenda</i> | p. 8 |

Après 18 années passées à la présidence de CFBL, Elie de COSNAC a choisi de passer le témoin.

Sous sa présidence, la coopérative a connu un développement remarquable qu'il faut saluer : nombre d'adhérents multiplié par 5, volumes vendus multipliés par 6, chiffre d'affaires multiplié par 7.

La coopérative s'est professionnalisée et s'est structurée afin d'apporter un service sans cesse meilleur à ses adhérents. Elle les a aidés à traverser les crises et les a utilement conseillés pour optimiser leur patrimoine forestier.

Le conseil d'administration de la coopérative m'a donc élu président le 28 mars 2011. Ce même conseil a élu Elie de COSNAC président d'honneur et celui-ci jouera encore un rôle très actif au sein du conseil.

La coopérative va continuer à se développer, avec le service aux adhérents au cœur de sa stratégie. Nous pouvons regarder l'avenir avec optimisme : la demande de bois est forte, les prix de vente sont très bons pour les bois d'œuvre, la compétence de tout le personnel de CFBL est prouvée.

C'est donc avec confiance que j'engage cette nouvelle mission avec l'aide du conseil d'administration, de toute l'équipe de CFBL et bien sûr de tous les adhérents.

Le Président,
Yves RAMBAUD



Une équipe qui gagne

Ce slogan largement utilisé retrouve toute sa réalité dans notre coopérative lorsque je regarde tout ce qui a été entrepris et réalisé ces 18 dernières années.

Il me faut surtout rendre hommage au Président Pierre BRODIN qui avait créé la CUMACOFOR et l'avait développée en s'y investissant avec force et passion.

L'année de mon entrée en fonction correspondait aux 20 ans de la coopérative et j'ai encore en mémoire les éloges adressés à Monsieur BRODIN par le Président LECLERC de Hautecloque avant la célébration de cet évènement ainsi que le discours de Madame de l'ESTOILE, Présidente du DCOE de l'époque.

Ce fut donc un réel challenge de prendre sa succession. La barre était très haute et je ne pouvais que suivre la dynamique lancée par mon prédécesseur.

Ces années ont été fort riches d'enseignement et j'ajouterais même de plaisir et je mesure à son juste niveau la chance d'avoir eu cette activité avec des jeunes hommes et femmes totalement dévoués à leur travail au service des propriétaires forestiers dont je fais partie.

Il est amusant de reprendre l'article de la Montagne du 31 mars 1993 qui retrace cet anniversaire et qui parle de la démonstration de « l'abatteur - ébrancheur » que nous avons à cette date et le comparer aux nombreuses machines que nous avons maintenant avec nos filiales MECAFOR et SPE.

Le regretté Guy de REURE soulignait à Meymac le 27 mars 1993 que malgré la bourrasque économique, CUMACOFOR devenait le site pilote de la démarche « forêt confiance » de l'assurance « qualité » notion nouvelle dans les coopératives forestières qui sera développée par Chantal PREVOSTO avec succès et qui nous a permis dans les années qui ont suivi de rentrer dans toutes les certifications ISO et PEFC indispensables maintenant pour gagner les marchés de la filière bois.



Que de chemin parcouru au propre comme au figuré si l'on pense à notre expansion en Auvergne et en Bourgogne et les nombreux propriétaires venus nous rejoindre dans nos trois régions.

Mais, toute cette longue et fructueuse avancée ne pouvait se faire sans un personnel dévoué et un encadrement hors norme.

Je ne peux passer sous silence la volonté toujours affirmée de notre directeur général, Lionel SAY qui a su traverser toutes les tempêtes et crises économiques en s'adaptant à toutes les circonstances pour faire progresser la coopérative avec toutes les réorganisations indispensables. Il sait s'entourer d'une équipe de direction qui permet à la coopérative de remporter les défis qui s'offrent à elle : Alain PREVOSTO, directeur commercial, Michel MOULIN, directeur technique, Chantal PREVOSTO, directeur administratif et informatique, Bernard PALLUET, responsable qualité sécurité environnement, Richard LACHEZE, directeur de la relation adhérent et nos 2 gérants de filiales Eric PAILLOT pour MECAFOR et Stéphane PATOU pour B.BAL.

Année après année, je félicite et encourage l'action de nos techniciens et responsables d'agence, toujours au service de nos adhérents propriétaires forestiers. L'exigence de certains propriétaires plus âgés faisant de leur expérience une compétence absolue, il faut savoir les servir et parfois les convaincre avec tact et diplomatie. Mais atteindre les 10.000 adhérents est la juste récompense de ce travail continu.

Notre personnel administratif n'a pas non plus la tâche facile et la dispersion de nos agences ne peut se résoudre que par des moyens modernes essentiellement informatiques que nous avons mis en place.

Experts en « Procofor * » et en numérisation cartographique, nous avons pris les moyens de notre développement et nous pouvons être fiers de cette avancée.

Je pourrais parler longuement de tous nos investissements en plateformes bois et bureaux, dont Autun, Beausoleil et le siège social à Ussel. La proximité de nos adhérents fait partie de nos valeurs et nous devons continuer en ce sens.

Je n'oublie pas les administrateurs de la coopérative qui ont su apporter leurs connaissances et leur soutien indéfectible à toutes les décisions que nous avons prises ensemble sur les investissements et la bonne marche de CFBL.

Je souhaite à mon successeur Yves RAMBAUD tout le succès possible dans sa nouvelle mission qui s'avère passionnante quand on imagine les besoins d'évolution de la filière bois pour une meilleure valorisation du potentiel économique et stratégique de nos forêts.

Elie de COSNAC



* Progiel de gestion pour les coopératives

Le syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Bourbonnais

L'Allier n'est pas un département forestier, au sens part du territoire avec seulement 17 % pour 27 % en moyenne nationale, et environ 112 000 ha toutes forêts confondues, l'ONF gère environ 20 000 ha, les institutionnels Caisse des dépôts et autres 3-4 000 ha, la forêt rurale < à 2 ha bois de chauffage rural 8 à 1 000 ha il reste en forêt privée accessible aux organisations forestières privées environ 80 000 ha, le syndicat contrôle environ 23 000 ha et l'Ufor un peu plus de 2 000 ha, l'adhésion aux organismes syndicaux de la forêt privée est d'environ 30 %. La taille moyenne des adhérents est d'environ 55 à 60 ha en plaine, ce qui est relativement important par rapport à la moyenne de l'Auvergne qui n'est que quelques hectares.

Le syndicat est un organisme de défense des intérêts de ses adhérents, d'abord ce sont les syndicats qui financent la Fédération qui nous défend devant les instances européennes et parisiennes, en particulier en intervenant dans la rédaction et les discussions touchant à la rédaction des lois et règlements de toute nature. En restant à l'écoute du gouvernement, des actions de lobbying de toute sorte qui nous touchent de près ou de loin et en intervenant aussi dans les actions à l'intérieur de la filière Forêt Bois.

Le syndicat représente ses adhérents devant les instances départementales et régionales, les commissions sont nombreuses et il faut participer à de nombreuses réunions pour être en permanence informés de la situation nous concernant. Sa représentation est assurée par un conseil d'administration de 15 membres élus par l'assemblée générale renouvelables tous les 4 ans. Un bureau est désigné par le conseil, constitué du président et deux vice-présidents, un secrétaire et un trésorier.

Son action est décidée en conseil, extension développement de la surface adhérente, journées techniques, soutien du Cedefor, du CRPF, thèmes à développer etc...

Les thèmes actuels sont le soutien à la restauration de la valeur ajoutée

via des bois de qualité, investir dans ses bois ou dans la filière ; le bois a de l'avenir, les forêts diminuent au niveau mondial, le bois apparaît comme un matériau écologique et son utilisation durable stocke du CO2, les forestiers rendent service à la collectivité en purifiant l'air et l'eau, services non rémunérés mais certains. La collectivité peut donc soutenir ses forestiers, ils paient d'avance.

Les thèmes que mon passé professionnel m'a permis d'aborder sont : peut-on agir sur les stations forestières de manière à restaurer le potentiel de celles-ci, la réponse est oui à l'aide d'apport en amendements naturels (calcaire ou dolomie finement broyés) qui en relevant légèrement le pH des sols permet à la litière souvent trop acide de libérer les éléments fertilisants naturels bloqués dans cette dernière. Les effets connexes sont spectaculaires, raccourcissement du cycle végétatif, meilleure régénération, plus de production. Dans les stations à forte acidité il y a quelque chose de significatif à tenter. Mais je sais que l'encadrement de CFBL en est convaincu, nous avons juste avant 1999 essayé de collaborer dans ce sens mais la tempête est arrivée et il avait d'autres urgences.

Cette démarche peut être relancée parce qu'elle colle parfaitement à la problématique forestière actuelle, produire plus en moins de temps pour amoindrir le risque tempête, des arbres de qualité et stimuler la régénération ; qui dit mieux ?

Les syndicats ne sont plus des agents économiques, mais leurs

réflexions, leurs réunions contribuent à l'action économique. Une difficulté majeure du syndicalisme forestier, c'est l'âge moyen des administrateurs, pour la plupart des retraités, dynamiques certes mais d'un âge certain, car dans le monde actuel les jeunes ont beaucoup de difficultés à participer à des réunions qui forcément empiètent sur leurs temps de travail. Encore un problème de régénération.

Les rapports entre les différentes organisations de la forêt privée, Syndicats, Coopératives, CRPF, CETEF sont excellents et c'est plus leur dispersion et leur multiplicité qui posent problèmes à l'adhérent moyen, qui ne comprend pas tellement à qui il a affaire. C'est un sujet que nous avons abordé, mais sur lequel nos propositions n'ont pas été vraiment suivies.

Philippe du VIVIER
Président du Syndicat
des forestiers privés du Bourbonnais

17 rue de Paris
03000 MOULINS
Tél : 04 70 35 08 92
Fax : 04 70 46 32 79
Email : synd.for.allier@gmail.com

Le 19 avril 2011, le Haut Conseil de la Coopération Agricole a donné son accord à l'extension d'agrément de CFBL sur l'ensemble du département de l'Allier à charge pour la coopérative de tenir une assemblée générale extraordinaire pour modifier la circonscription territoriale.



Sécheresse : un début d'année 2011 qui nous rappelle un certain millésime ...

Toutes les conditions sont réunies pour faire de ce printemps et de cet été, une saison de végétation particulièrement délicate pour nos peuplements forestiers : déficit de précipitations hivernales, printemps précoce (le plus chaud du siècle) avec températures élevées et vents du nord desséchants ...

Dans un premier temps, face à une évapotranspiration maximale des plants, on a observé quelques rougissements de jeunes peuplements de Douglas en place. Ces dégâts sont très variables selon les secteurs et les chantiers. Les facteurs identifiés comme favorisant ce rouge physiologique sont en cours d'étude. D'ores et déjà, on peut citer l'exposition, l'environnement proche du plant, la qualité et la réserve en eau utile du sol. Des recherches confirmeront vraisemblablement la sensibilité plus marquée de certaines provenances à ce genre de dépérissements.

Les plantations de l'année sont incontestablement les plus vulnérables face à ces phénomènes extrêmes. C'est pourquoi, votre coopérative a été conduite avec l'accord des producteurs à surseoir, puis à reporter certaines plantations de racines nues dès fin avril.

Sur le terrain aujourd'hui, les résultats sont très contrastés selon les conditions météorologiques locales. A la faveur de pluies orageuses, certains taux de reprise sont très bons. Dans d'autres situations, la bonne installation des plants n'est pas acquise, voire peut-être compromise... Il



convient cependant de ne pas tirer de conclusions trop précoces. Certains Douglas peuvent perdre leurs aiguilles et se mettre « en résistance » (tige et bourgeons encore verts) et émettre des aiguilles plus tard en saison. Le personnel technique de la coopérative se tient à votre disposition pour émettre le diagnostic approprié.

L'épisode orageux et plus frais de fin mai, nous laisse bon espoir d'une normalisation de la situation.

Il conviendra cet été de gérer avec parcimonie les dégagements de jeunes plantations pour leur conserver une « ambiance forestière » favorable à la rétention hydrique du milieu et à la limitation de l'évapotranspiration végétale.

michel.moulin@cfbl.fr



Nouveautés fiscales

Bilan de mise en œuvre du document de gestion

Le décret n° 2010-523 du 19 mai 2010 impose à tout propriétaire forestier ou associé de Groupement Forestier ayant demandé à bénéficier d'une exonération fiscale, la fourniture, tous les dix ans, d'un bilan de mise en œuvre du document de gestion.

Exonération au titre des mutations

Cette obligation ne s'applique que pour les successions ou donations effectuées depuis le 22 mai 2010 pour lesquelles le premier bilan sera à fournir en 2020.

Exonération au titre de l'ISF

Cette obligation s'impose cette année pour les propriétaires dont la première demande date de 10 et 11 ans ou 20 et 21 ans, c'est-à-dire en 1990, 1991, 2000 et 2001. Le bilan devait être adressé à la Direction Départementale du Territoire avant le 30 juin 2011.

Le formulaire CERFA est disponible sur le site internet de la coopérative.

Abaissement du seuil pour les documents de gestion

Décret n° 2011-587 du 25 mai 2011 : Un propriétaire ayant sur une même commune et sur le territoire des communes limitrophes des bois, forêts et terrains à boiser dont la surface cumulée est égale ou supérieure à vingt-cinq hectares est tenu d'établir un plan simple de gestion.

Toutefois, un seuil de superficie de quatre hectares est fixé pour la prise en compte du calcul de la surface cumulée.

Les délais de présentation seront définis par les CRPF avec une date butoir au 31 décembre 2022.

Jusque là, les propriétés gérées selon un RTG ou un CBPS demeurent régies par ces documents.

Pour les plans simples de gestion n'incluant pas les parcelles forestières telles que définies ci dessus, elles seront incluses lors du renouvellement.

catherin.derivoire@cfbl.fr

Plantation de Douglas, diversité génétique et changement climatique ...



A l'heure où de nombreux débats se font l'écho d'inquiétudes sur l'uniformité de nos peuplements forestiers et de la perte de diversité génétique de nos forêts, il convient de faire un point scientifique sur les pratiques.

Si à l'heure actuelle, les régénérations artificielles de Douglas se réalisent quasi systématiquement avec des plants issus de vergers à graines, ce n'est pas pour autant que nous procédons à un appauvrissement du patrimoine génétique.

A titre d'exemple, le verger à graines de la LUZETTE, le plus communément employé dans les plantations, est issu du croisement de plus de 200 familles sélectionnées de Douglas. Ces familles ont été choisies pour conférer aux individus issus de leurs descendances des performances de croissance. La recherche génétique poursuit ses travaux sur l'amélioration de la qualité du bois : rectitude, branches, pourcentage de duramen... L'introduction de vergers à graines sélectionnés, contrairement aux idées reçues, augmente la diversité génétique de nos forêts.

En forêt, naturellement, le Douglas se croise avec ses congénères. Il est possible que du pollen de Douglas viennent féconder une fleur située jusqu'à 700 m de ce dernier. Il y a donc potentiellement un risque de pollution des beaux semenciers conservés dans les coupes d'ensemencement par des individus mal conformés situés aux alentours. Statistiquement, il se croise plus facilement avec ses voisins et il peut

avoir un risque de dégénérescence en cas de croisements répétés au sein de la même famille. Par ailleurs, ce même douglas va essayer autour de lui dans un rayon de 70 m et reproduire localement telle qualité ou tel défaut.

Dans le cas de la problématique du changement climatique et de l'apparition de plus en plus fréquente d'épisodes caniculaires et de déficits hydriques, c'est encore la sélection génétique artificielle des provenances qui permettra aux sylviculteurs de trouver une réponse efficiente à ces changements (L'adaptation naturelle des essences au changement climatique étant beaucoup plus lente que le rythme actuel des changements climatiques). Ainsi votre coopérative teste depuis 3 saisons un nouveau verger à graines d'origine plus méridionale (Californie), plus résilient aux phénomènes précités. Ces essais sont particulièrement intéressants, même s'ils posent quelques problèmes de production en pépinière (tardiveté de l'aoûtement et précocité de débournement). A plus ou moins long terme, il ne sera pas illusoire d'introduire dans nos futurs reboisements quelques sujets issus de ce verger californien pour garantir une densité minima de tiges en cas d'évènements climatiques aigus.

Le choix de ce nouveau verger peut également être préconisé en plein sur la partie la plus méridionale de notre zone d'intervention ou en station moins favorable (versant sec à plus basse altitude).

michel.moulin@cfbl.fr

La nécrose cambiale... A surveiller



Les sécheresses ou canicules peuvent provoquer une altération de l'assise cambiale du tronc.

Cette altération se remarque à des hauteurs variables soit par des fentes longitudinales, soit par un méplat du tronc, soit par une écorce en peau de serpent.

Cette altération va gêner les montées de sève et affaiblir les arbres affectés.

On rencontre dans les plantations de plus en plus d'arbres atteints.

Vos peuplements sont donc à surveiller, à voir avec votre technicien.

Les arbres atteints devront être enlevés lors de la prochaine éclaircie.

richard.lacheze@cfbl.fr

Le marché des forêts 2010

Des transactions reparties à la hausse

93 000 ha échangés en 2009 – 101 600 hectares en 2010.

Après une année 2009 fermée aux transactions, 2010 semble marquer une reprise des transactions, en particulier depuis le 2^{ème} semestre 2010.

Le marché des forêts de plus de 50 hectares a le plus bénéficié de cette hausse des transactions sur l'année 2010.

Des prix qui restent stables

Après une hausse de 77 % de 1997 à 2008, le prix des forêts est pratiquement stable depuis 2009.

Le prix moyen hors pourtour méditerranéen est de 4 950 €/ha.

Les petites surfaces présentent le prix moyen le plus élevé :

- 5 960 € en moyenne pour les forêts de 1 à 10 hectares (en hausse de 23 % par rapport à 2009) ;
- 4 380 € pour les forêts de 10 à 25 hectares (en baisse de 3 % par rapport à 2009).

Les biens de plus de 25 hectares ont cependant bénéficié d'une hausse de 5 % par rapport à 2009.



Un marché déconnecté du prix des bois depuis 1999

| | |
|----------------|--|
| de 1970 à 1981 | Hausse continue du prix des forêts correspondant à la hausse du cours des bois |
| de 1982 à 1997 | Baisse continue du prix des forêts correspondant à la baisse du cours des bois |
| de 1998 à 1999 | Hausse continue du prix des forêts correspondant à la hausse du cours des bois |
| de 1999 à 2005 | Hausse continue du prix des forêts alors que le prix des bois était en baisse continue |
| de 2005 à 2008 | Les hausses du prix des bois et du prix des terres agricoles soutiennent le marché |
| en 2009 | Baisse du prix des bois de 16 % mais stabilisation du prix des forêts Baisse de 8 % du nombre de transactions - Baisse de 32 % des superficies mises en vente <u>La fermeture du marché a évité la baisse des prix</u> |
| en 2010 | Le marché des forêts retrouve un certain dynamisme depuis le second semestre La valeur refuge des forêts a joué pleinement son rôle |
| en 2011 | Le cours des résineux est à la hausse. Le cours du chêne devrait suivre <u>La hausse des taux d'intérêt pourrait cependant freiner le dynamisme des investisseurs</u> |

La vente ou l'achat d'une forêt, d'une parcelle de bois est une opération à long terme.

La nature du sol, l'orientation du terrain, l'altitude, la pluviométrie sont des critères essentiels pour le choix des essences à favoriser.

Les techniciens gestion/sylviculture de CFBL vous aideront dans l'estimation de vos propriétés que ce soit pour une vente ou un achat.

L'estimation par votre coopérative est importante aussi dans le cas des successions ou des déclarations ISF.

Des techniciens CFBL se spécialisent sur leur marché régional afin de mieux conseiller les adhérents.

N'hésitez pas à nous consulter :

- **Pour la région Auvergne :**
Michel MOULIN - Tél. 05.55.46.35.00
- **Pour la région Limousin :**
Bertrand CHAPELANT - Tél. 05.55.46.35.00
- **Pour la région Bourgogne :**
Bruno RAMAGE - Tél. 03.85.51.66.11

bruno.ramage@cfbl.fr

Le marché du bois : la demande est soutenue



Depuis quelques mois maintenant (voir CFBL Info de février 2011), la demande est soutenue, toutes essences et qualités.

- **Bois de trituration** (panneau ou papier) : forte demande des deux secteurs tous ces derniers mois. Attention toutefois, car grâce à une exploitation bien aidée par les conditions climatiques favorables, certaines usines ont des stocks importants.

- **Bois de chauffage** : la demande reste forte. Cependant, l'exigence est de plus en plus grande de la part des clients. En effet, la plupart sont équipés de « combinés » et cette mécanisation de la fabrication des bûches (à partir de rondins de 2 m ou +) nécessite des bois droits et calibrés.

- **Piquets et poteaux** : ce sont de petits marchés toujours intéressants pour valoriser les coupes de petits bois résineux (poteaux) ou les taillis de châtaigniers et Acacias (piquets). La demande y est forte également.

- **Bois d'emballage** : que ce soit pour la palette (le plus souvent en résineux) ou la cagette (peuplier), les marchés d'emballage sont demandeurs. Certes ce sont des filières à faible niveau de prix mais bien utiles pour les coupes d'éclaircie (résineux) et les bois médiocres de toutes essences.

- **Bois de structure ou de charpente** : c'est le gros du volume et

de la demande. Les prix ont progressé et sont aujourd'hui à leurs meilleurs niveaux.

- **Le chêne**, essence qui mérite un traitement à part, bénéficie aussi d'une forte demande avec des prix redevenus satisfaisants.

Votre technicien est à votre disposition pour étudier si vos bois sont à commercialiser (coupe d'amélioration, éclaircie...).

Vous aurez une proposition qui peut vous permettre de bénéficier rapidement de ces conditions favorables.

alain.prevosto@cfbl.fr

Nous vous rappelons que CFBL sait vous proposer plusieurs modes de vente :

- L'exploitation avec prix garantis à l'unité de produit (m³, stère...) ou en bloc après estimation.
- La vente aux enchères sur pied ou abattu, façonné, débardé (voir dates des prochaines ventes p. 8)

La forêt privée se mobilise en Corrèze pour la maîtrise des populations de Cerf...

Voilà quelques années déjà que la profession s'insurge contre l'installation de populations importantes de Cerf dans certaines communes du département, parmi lesquelles ST ETIENNE AU CLOS, LAMAZIÈRE-BASSE, et MARCILLAC LA CROISILLE.

Cette surdensité, occasionne, au vu de la capacité d'accueil de ces territoires, des dégâts insupportables sur les jeunes peuplements. Dans ces secteurs, il devient désormais illusoire de procéder au renouvellement de la forêt. Chez les producteurs locaux, le découragement est de mise.

Fort de ce constat, la section Corrèzienne du syndicat des propriétaires forestiers privés du Limousin poursuit avec ses partenaires des négociations visant à réduire la pression du Cerf dans ces zones dites « rouges ».

Techniquement et usuellement fixé

à 10 équivalents chevreuils par 100 ha, l'équilibre sylvo-cynégétique est aujourd'hui bien loin d'être acquis sur ces cantons. Un cerf équivaut à 4 chevreuils.

Afin de revenir progressivement à des densités acceptables, le syndicat et les gestionnaires forestiers (coopératives et experts forestiers) ont proposé dans un premier temps à l'administration de faire revenir le taux à 20 équivalents chevreuils par ha, tout en limitant à 30 % la progression annuelle des plans individuels de tirs.

Cette correction s'effectuera régulièrement sur 4 exercices en prenant en compte un territoire de tir beaucoup plus large.

Cet objectif a été partagé par l'ONC-FS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), le service forestier de la DDT et les agriculteurs lors de la dernière commission de la Chasse et de la Faune

Sauvage du 16 juin dernier. Reste à la Fédération départementale des Chasseurs d'en accepter les principes.

Ceci devrait normalement être le cas, car les propositions émises par les forestiers prennent en considération les difficultés techniques, économiques et démographiques du milieu de la chasse.

Grâce à l'action déterminée de votre syndicat, elles devraient être reprises par le Préfet dans l'arrêté du plan de chasse 2011-2012.

michel.moulin@cfbl.fr



Tous responsables de la sécurité !



Plus qu'un slogan, ce titre est révélateur de l'esprit du nouveau décret « hygiène et sécurité » applicable depuis avril 2011. Il concerne tous les chantiers d'exploitation forestière et de sylviculture. Il s'applique à tous les donneurs d'ouvrage, aux chefs d'entreprise (ex : ETF) et indépendants (ex : agriculteurs...). Ainsi, **les propriétaires sylviculteurs** sont concernés quand ils contractualisent comme donneurs d'ouvrage et pourraient l'être si l'activité qu'ils pratiquent n'est pas réservée à leur seul usage domestique.

La mise en place de ce décret est la conséquence des mauvais résultats de la filière en matière d'accidents du travail.

1. Pour le **donneur d'ouvrage**, la nouveauté réside dans la responsabilité qui lui incombe :

- d'établir une **fiche de chantier avec consignes d'organisation** à remettre aux contractants ;
- d'établir un **calendrier des interventions** pour éviter le travail en co-activité ;

- de décider avec les entreprises, avant le début des travaux, des **mesures de prévention** des risques s'il est impossible d'éviter une co-activité.

2. Pour **l'employeur ou l'indépendant**, la liste est beaucoup plus longue et plus d'une vingtaine de points sont listés. Outre les éléments déjà en vigueur comme les EPI (Eléments de Protection Individuels), on retiendra que :

- la **fiche de chantier** doit être communiquée aux salariés et consultable sur les chantiers ;
- des consignes sur l'organisation des travaux et la conduite en **cas d'intempéries ou de phénomènes météorologiques soudains** doivent être données ;
- il est institué un **droit de retrait** du salarié ;
- le **travail isolé** doit être évité et s'il ne l'est pas des mesures doivent être mises en place ;
- jusqu'à fin 2013, nécessité d'avoir sur le chantier pour chaque entreprise, un **secouriste** pour moins de cinq travailleurs présents et 2 secouristes pour 5 travailleurs et + ;
- **signalisation** des chantiers sur les voies d'accès et les dépôts ;
- mise à disposition adéquate **d'eau potable**....

Pour plus de renseignements, vous pouvez appeler la coopérative au 05 55 46 35 00 et les textes intégraux pourront vous être envoyés.

bernard.palluet@cfbl.fr

Référence : Décret n° 2010-1603 du 17 décembre 2010 et arrêté du 31 mars 2011 prévus à l'article

Pierre-Yves PONCET, technicien de l'agence La Roche-Vineuse a eu un accident domestique grave de conséquence. Son rétablissement se passe bien mais son absence durera plusieurs mois. La poursuite de son activité est assurée par l'équipe de la Roche-Vineuse.

Pour vos contacts, appeler Richard LACHEZE - 03 85 51 66 15.

Matthias GAUMET, le 22 novembre 2010 et **Rémy GAUTIER**, le 3 janvier 2011, techniciens exploitation ont été recrutés pour renforcer l'équipe de l'agence Nord Limousin.

Loïc DEZERAUD, technicien exploitation, a été embauché le 6 juin 2011 sur l'agence Beausoleil.

Philippe LOURS jusqu'à présent technicien en Creuse est venu renforcer l'équipe de l'agence Auvergne. Il est désormais technicien exploitation sur le Sud du Puy de Dôme.

Heureux évènements

Alexandre MOREAU, technicien sylvicole sur l'agence AUTUN, secteur Côte d'Or est l'heureux papa d'une 2^{ème} petite fille **Ema** depuis le 29 mars 2011.

Nicolas ALIZERT, responsable de l'Agence Auvergne s'est marié le 25 juin dernier.

Toutes nos félicitations.

BUREAUX EN LIMOUSIN-AUVERGNE

SIEGE SOCIAL et SIEGE SECTION LIMOUSIN-AUVERGNE
Parc de l'Empereur - BP 85
19203 USSEL Cedex
Tél. 05 55 46 35 00
Fax 05 55 46 35 01
E-mail : cfbl@cfbl.fr

SALON LA TOUR
ZA de Beausoleil
19510 SALON LA TOUR
Tél. 05 55 73 49 77
Fax 05 55 97 98 25
E-mail : beausoleil@cfbl.fr

BUREAUX EN BOURGOGNE

SIEGE SECTION BOURGOGNE
CFBL Bureau Morvan, Côte d'Or et Yonne
7 avenue André Saclier
Parc de Bellevue
71400 AUTUN
Tél. 03 85 86 01 30
Fax 03 85 86 01 39
E-mail : autun@cfbl.fr

CFBL Bureau Nièvre
6 rue Claude Tillier
58000 NEVERS
Tél. 03 86 93 02 90
Fax 03 86 36 22 43
E-mail : nevers@cfbl.fr

CFBL Bureau Saône-et-Loire
Route de Mâcon
71960 LA ROCHE VINEUSE
Tél. 03 85 51 66 10
Fax 03 85 37 75 93
E-mail : laroche@cfbl.fr

AGENDA

| | | | |
|-------------|--|---------|---|
| 2 août | Salle de la Mairie GENTIOUX (23) | 10 h 00 | Réunion d'information pour les propriétaires |
| 19 août | Bureau CFBL, Beausoleil SALON LA TOUR (19) | 10 h 00 | Réunion d'information pour les propriétaires |
| 26 octobre | Salle des Fêtes CHALLUY (58) | 14 h 00 | Vente groupée de bois feuillus |
| 9 novembre | Salle Espace Jean Bertin SAULIEU (21) | 14 h 30 | Vente groupée de bois résineux |
| 18 novembre | Ecole forestière MEYMAC (19) | 10 h 00 | Vente groupée organisée par le Syndicat du Limousin |